

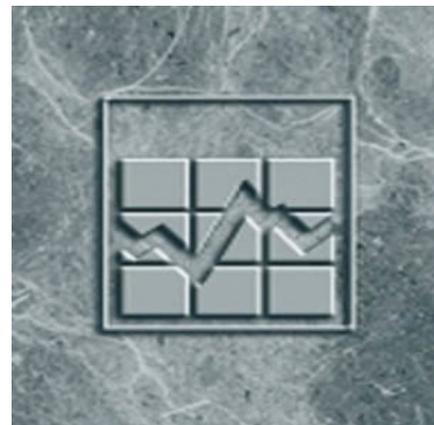
N° 75F0002M au catalogue
ISSN 1707-2867
ISBN 978-0-660-45907-3

Série de documents de recherche – Revenu

Document technique sur la mesure du panier de consommation : la composante des autres nécessités

par Burton Gustajtis et Andrew Heisz

Date de diffusion : le 8 décembre 2022
Date de correction : le 18 octobre 2023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada 

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Avis de correction

Une coquille a été corrigée dans la version française de l'équation 2.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

Introduction.....	4
Théorie sous-tendant l'estimation de la composante des autres nécessités.....	4
Application de la théorie à la MPC	5
Évolution de l'Enquête sur les dépenses des ménages	6
Calcul de la composante des autres nécessités dans la MPC de l'année de base 2018	7
Déconstruire le multiplicateur des autres nécessités	9
Conclusion	11
Annexe.....	12
Références	14

Document technique sur la mesure du panier de consommation : la composante des autres nécessités

par **Burton Gustajtis** et **Andrew Heisz**

La mesure du panier de consommation (MPC) établit des seuils de pauvreté fondés sur le coût d'un panier d'articles dans les domaines de l'alimentation, de l'habillement, du logement, du transport et d'autres nécessités, pour une famille de quatre personnes, correspondant à un niveau de vie modeste et de base. Une famille dont le revenu disponible est inférieur au seuil applicable de la MPC selon la taille de la famille et à sa région de résidence est considérée comme vivant dans la pauvreté.

Le présent document technique décrit la méthode d'estimation des « autres nécessités » dans la MPC de 2018. Il donne un aperçu de la théorie et de l'application des techniques d'estimation des coûts des « autres nécessités » dans les seuils de pauvreté et déconstruit la composante des autres nécessités de la MPC de l'année de base 2018 afin d'en analyser la construction. L'objectif de ce document est de fournir une compréhension plus détaillée de la façon dont la composante des autres nécessités de la MPC est estimée.

Introduction

La composante des autres nécessités estime les coûts de biens et de services qui ne sont pas pris en compte dans les composantes du logement, de l'habillement, de l'alimentation et du transport (p. ex. articles ménagers, soins personnels, matériel de lecture, etc.). La méthodologie utilisée pour établir le prix des autres biens et services n'utilise pas le relevé du prix des articles comme le font les autres parties de la MPC. Il serait presque impossible de le faire, car il faudrait relever le prix d'un très grand nombre d'articles et bon nombre de ces articles seraient considérés comme des nécessités pour certaines familles, mais pas pour d'autres. Par conséquent, la composante des autres nécessités vise à estimer les dépenses moyennes pour une vaste gamme d'autres biens et services nécessaires, dont les services de téléphonie cellulaire¹.

Théorie sous-tendant l'estimation de la composante des autres nécessités

La méthodologie de la MPC 2018 utilise des estimations de prix et de quantités pour établir les coûts des composantes du logement, de l'habillement, de l'alimentation et du transport. Pour estimer les seuils de pauvreté totale, il faut estimer le coût des biens et services nécessaires non couverts par ces composantes. Un grand nombre de biens et de services pourraient être énumérés dans la composante des autres nécessités. Elle pourrait par exemple comprendre tout ce qui peut aller du papier hygiénique à un téléphone, en passant par une petite somme consacrée aux divertissements ou à des événements culturels. De plus, les besoins d'une famille à l'autre peuvent varier selon un grand nombre de facteurs. Par exemple, les familles composées uniquement d'hommes n'auront probablement pas besoin de produits utilisés principalement par les femmes, tandis que les ménages composés uniquement d'adultes n'auront probablement pas besoin de fournitures scolaires pour les enfants. En raison de la très grande diversité des produits susceptibles d'être inclus dans la liste des « autres articles », plutôt que d'essayer de les énumérer tous, on estime le montant final en dollars de cette composante au moyen d'une méthode plus générale.

Le plus souvent, l'estimation du revenu nécessaire pour les biens et services non dénombrés directement dans une méthodologie de seuil de pauvreté consiste à fonder un montant sur le coefficient d'Engel² observé. Le coefficient d'Engel représente la part des revenus ou des dépenses consacrée à l'alimentation. Cette méthode permet d'estimer un coût pour une liste non précisée d'articles, qui est fondée sur une norme minimale (c.-à-d. les besoins nutritionnels minimaux) pour un grand groupe de consommation.

1. Pour en savoir plus sur les composantes de la MPC, veuillez consulter [Vers une mise à jour du panier de consommation](#).

2. Selon la loi d'Engel, à mesure que le revenu augmente, les dépenses en alimentation des familles augmentent, mais à un taux décroissant. Par conséquent, la part de revenu consacrée à l'alimentation diminue à mesure que le revenu augmente. Pour en savoir plus, consultez [le Guide sur la mesure de la pauvreté de la CEE-ONU](#).

Pour de nombreux seuils de pauvreté utilisés à l'heure actuelle, on divise le coût d'une alimentation nutritive par le coefficient d'Engel pour produire le seuil de pauvreté. À titre d'exemple, dans les années 1960, les États-Unis ont défini leur seuil de pauvreté officiel en fonction des travaux de la statisticienne Mollie Orshansky comme suit :

$$\text{Seuil de pauvreté} = \frac{\text{coût d'un panier d'aliments nutritif}}{\text{coefficient d'Engel}}$$

La réorganisation des termes donne la formule suivante :

$$\begin{aligned} \text{Seuil de pauvreté} &= \text{coût d'un panier d'aliments nutritif} \\ &+ \text{coût d'un panier d'aliments nutritif} \times \left(\frac{1}{\text{coefficient d'Engel}} - 1 \right) \end{aligned}$$

Ensuite, on remplace le coefficient d'Engel par :

$$x = \frac{x_f}{x_f + x_o}$$

où

x est le ratio des dépenses alimentaires par rapport aux dépenses totales

x_f représente les dépenses alimentaires

x_o représente les dépenses non alimentaires

Et en réarrangeant les termes une fois de plus, on obtient ce qui suit :

$$\begin{aligned} \text{Seuil de pauvreté} &= \text{coût d'un panier d'aliments nutritif} \\ &+ \text{coût d'un panier d'aliments nutritif} \times \left(\frac{x_o}{x_f} \right) \end{aligned} \quad (1)$$

Ainsi, le coût des articles autres que les aliments est obtenu en fonction des habitudes de consommation de la population de référence à l'aide d'un multiplicateur $\left(\frac{x_o}{x_f} \right)$ tiré d'une source de données appropriée, telle qu'une enquête sur les dépenses. Plus précisément, la taille de cette « autre » composante est égale au coût du panier d'aliments multiplié par le multiplicateur.

Application de la théorie à la MPC

La MPC utilise une formule similaire à la formule classique d'Orshansky, mais avec plusieurs modifications permettant d'intégrer un plus grand nombre de données disponibles (p. ex. les nouvelles normes minimales).

Pour mémoire, les coûts seuils totaux pour la MPC sont calculés de la façon suivante :

$$\begin{aligned} \text{Seuil de pauvreté de la MPC} &= \text{coût d'un panier d'aliments nutritif} \\ &+ \text{coût d'un habillement adéquat} + \text{coût d'un logement approprié} + \text{coût du transport} \\ &+ \text{coût des autres nécessités} \end{aligned}$$

où

$$\begin{aligned} \text{Coût des autres nécessités} = & (\text{coût du panier de l'alimentation} + \text{coût du panier de l'habillement}) \times \frac{x_{on}}{x_{fc}} \quad (2) \\ & + \text{coût des services de téléphonie cellulaire} \end{aligned}$$

Dans la terminologie de la MPC, $\left(\frac{x_{on}}{x_{fc}}\right)$ est communément appelé « le multiplicateur des autres nécessités »

et les valeurs pour x_{on} et x_{fc} proviennent de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM). L'EDM est une enquête nationale qui recueille des données sur les dépenses de la population canadienne. Elle est expliquée plus en détail dans la section suivante.

L'équation de la MPC ci-dessus (2) est inspirée de la formule classique d'Orshansky (1) qui a été modifiée comme suit :

1. En plus d'établir directement le prix de la composante alimentaire, elle améliore l'exactitude des prix pour les besoins fondamentaux en établissant directement le prix des composantes habillement, logement et transport.
2. Le multiplicateur est appliqué seulement aux coûts des composantes de l'alimentation et de l'habillement, de façon à ce que soit éliminée la variation géographique qui se produirait si les composantes du logement et du transport étaient également incluses dans la formule³. Par conséquent, le x_o du modèle classique est remplacé par x_{fc} , et x_o est remplacé par x_{on} . Dans la formule (1), les coûts de l'alimentation sont au niveau national, tandis que dans la formule (2), ils sont donnés au niveau infranational.
3. Dans le numérateur du multiplicateur (x_{on}), les dépenses en alimentation, logement, transport et habillement sont supprimées et il ne comprend que les catégories de dépenses jugées nécessaires pour un mode de vie de base modeste, ce qui réduit la taille du multiplicateur⁴. Cela permet au numérateur de mieux représenter les dépenses nécessaires qui ne sont pas explicitement définies ailleurs.
4. Les composantes du multiplicateur (x_{on} et x_{fc}) sont définies pour les familles de quatre dans le deuxième décile de revenu au niveau du Canada. Cela permet à l'estimation du multiplicateur de représenter plus fidèlement les dépenses des personnes vulnérables à la pauvreté, et non celles des personnes à revenu élevé ou qui vivent dans une pauvreté extrême.
5. Le multiplicateur ne considère pas les services de téléphonie cellulaire comme une « autre nécessité »⁵. C'est pourquoi une valeur est ajoutée pour cet article.

Évolution de l'Enquête sur les dépenses des ménages

Pour décrire en détail les autres étapes du calcul de la composante des autres nécessités, il est important de comprendre l'évolution de l'EDM, qui sert à estimer la valeur du multiplicateur des autres nécessités. Les changements apportés à l'EDM au fil du temps ont entraîné des modifications de la méthode d'estimation du multiplicateur des autres nécessités.

L'EDM est un sondage national qui recueille des renseignements sur les habitudes de dépenses de la population canadienne. Il examine le montant des dépenses des ménages en alimentation, habillement, logement, transport, soins de santé et autres articles⁶.

3. Par exemple, la composante transport utilise une moyenne pondérée des coûts des transports privés et publics. Par conséquent, les différences de coûts dues à la disponibilité de différents modes de transport entraîneraient une variation géographique indésirable si elles étaient incluses dans la formule.

4. La liste complète des catégories de dépenses qui se trouvent dans le numérateur (x_{on}) et le dénominateur (x_{fc}) se trouve dans le tableau A.8 du [Premier examen complet de la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation : rapport final](#).

5. Pour en savoir plus, veuillez consulter la section *Calcul de l'autre composante dans la MPC de l'année de base 2018* du présent document.

6. Pour de plus amples renseignements concernant l'Enquête sur les dépenses des ménages, veuillez consulter [l'Enquête sur les dépenses des ménages \(EDM\)](#).

De 2000 à 2009, l'EDM était une enquête réalisée par des intervieweurs dans le cadre de laquelle les répondants devaient fournir des estimations de leurs achats annuels d'articles. Les données sur les dépenses étaient ensuite mises en correspondance avec des catégories de dépenses pour différents produits et services. L'EDM utilisait un système personnalisé de classification des produits pour ses catégories de dépenses.

Aux fins de la MPC, jusqu'à l'année de référence 2009, le multiplicateur de la composante des autres nécessités était estimé à l'aide d'une moyenne mobile sur trois ans fondée sur l'année de référence et les deux années précédentes consécutives. La moyenne mobile servait à lisser la valeur du multiplicateur dans le temps, par réduction de la variation qui provenait principalement de la variabilité de l'échantillonnage dans l'EDM.

À compter de 2010, l'EDM a fait l'objet d'un remaniement⁷ qui a modifié le questionnaire et introduit un journal de deux semaines. Depuis cette date, les données sur les produits et services sont recueillies pour les périodes de référence afin de permettre aux répondants de mieux se souvenir de leurs dépenses (p. ex. la semaine dernière, le mois ou l'année dernière). Les catégories de dépenses de l'EDM remaniée ont également été mises à jour selon une nouvelle classification personnalisée des produits⁸. Les changements apportés aux concepts, aux périodes de rappel et au mode de collecte ont modifié les méthodes de collecte, de traitement et d'estimation des données, ce qui a produit une rupture dans la série de données sur les dépenses.

À l'époque, il avait été reconnu que les changements introduits par le remaniement de l'EDM pourraient avoir un effet inconnu sur les autres valeurs de multiplicateur et qu'il fallait évaluer les nouvelles valeurs avant de les mettre en œuvre. Il avait aussi été décidé que cette évaluation aurait lieu au cours du prochain examen approfondi. Ainsi, à partir de l'année de référence 2010, le multiplicateur des autres nécessités a été établi comme étant la moyenne pondérée des valeurs de 2008 (avec un poids de 1/3) et de 2009 (avec un poids de 2/3). La valeur qui en résulte (0,754) a ensuite été maintenue constante et utilisée pour les seuils des années de référence 2010 à 2020 de la MPC de l'année de base 2008. Le tableau 1 présente l'historique des ratios et des multiplicateurs annuels selon la méthodologie de la MPC de l'année de base 2008.

Tableau 1
Ratios et multiplicateurs annuels utilisés dans la composante des autres nécessités, méthodologie de la MPC de l'année de base 2008

Année	ratio annuel	multiplicateur
2010 à 2020	...	0,754
2009	0,783	0,742
2008	0,695	0,741
2007	0,748	0,758
2006	0,780	0,763
2005	0,745	...
2004	0,764	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada. Enquête sur les dépenses des ménages (EDM), tabulation personnalisée.

Calcul de la composante des autres nécessités dans la MPC de l'année de base 2018

Comme cela est indiqué dans la section précédente, le multiplicateur des autres nécessités de la MPC de l'année de base 2008 est demeuré inchangé par rapport à sa valeur de l'année de référence 2010 jusqu'en 2020, soit la dernière année où les seuils de la MPC de l'année de base 2008 sont disponibles.

Pendant le « deuxième examen approfondi »⁹, une analyse a cherché à déterminer si un multiplicateur conceptuellement cohérent pouvait être estimé au moyen des données de l'EDM postérieures à 2009. Les estimations découlant de l'EDM présentaient une grande variabilité d'une année à l'autre et une faible précision (c.-à-d. que leur erreur-type était élevée), comme le montre le graphique 1. Cependant, bien que les estimations

7. Pour de plus amples renseignements concernant le remaniement de l'Enquête sur les dépenses des ménages et la comparabilité dans le temps, veuillez consulter les [Statistiques annuelles modélisées de l'Enquête sur les dépenses des ménages, 2010 à 2017](#).

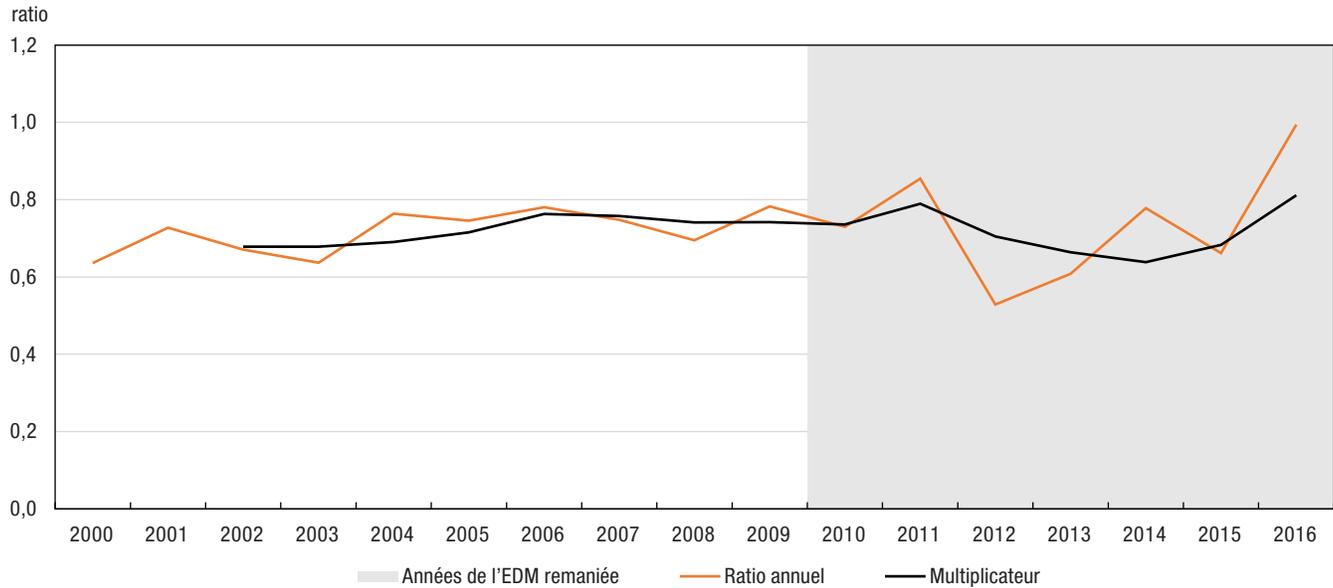
8. Par exemple, d'un cycle à un autre, l'EDM pourrait ajouter ou diviser une classe de produits pour mieux représenter les produits sur le marché. Elle ne suit aucune classification normalisée de produits (p. ex. SCPAN ou Classification des fonctions de la consommation individuelle, COICOP).

9. Pour de plus amples renseignements sur le deuxième examen approfondi, veuillez consulter le [Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation](#).

pour le multiplicateur des autres nécessités aient varié après 2009, la moyenne de ces estimations était relativement proche de la valeur du multiplicateur de 2010. Par conséquent, on a fait un choix statistiquement éclairé pour estimer la composante des autres nécessités de la MPC de l'année de base 2018 au moyen de la valeur originale du multiplicateur de 2010 (0,754)¹⁰.

Graphique 1

Ratios et multiplicateurs annuels obtenus à partir des données de l'EDM et de sa version remaniée, Canada, 2000 à 2016



Note : En 2010 l'EDM a été remaniée.

Source : Statistique Canada. Enquête sur les dépenses des ménages (EDM), tabulation personnalisée.

En outre, la méthodologie de la MPC de l'année de base 2018 a apporté deux ajustements à la composante des autres nécessités, comparativement à la méthodologie de la MPC de l'année de base 2008. Premièrement, elle maintient constant le coût de la composante des autres nécessités de l'année de référence 2018 et la met à jour avec l'indice provincial des prix à la consommation (IPC) d'ensemble annuel pour effectuer les rajustements annuels¹¹. Deuxièmement, les dépenses relatives aux services de téléphonie cellulaire¹² ont été ajoutées aux coûts de la composante des autres nécessités¹³. Plus précisément, les données regroupées de l'EDM pour la période de 2015 à 2017 ont servi à créer une estimation de référence des dépenses annuelles en services cellulaires pour les familles dans le deuxième décile de revenu. Le tableau 2 montre les montants ajoutés pour les coûts des téléphones cellulaires. Un exercice de validation effectué au moyen des prix annoncés a montré que ces montants annuels permettaient d'acheter des forfaits modestes de communication et de texte, et dans certaines provinces de données pour les familles de deux à trois utilisateurs.

10. Pendant le premier examen approfondi, une règle de décision a été élaborée : elle devait permettre de décider quelles composantes des autres nécessités devraient être prises en compte au moment d'ajouter des articles au numérateur du multiplicateur des autres nécessités. Comme cette règle de décision ne pouvait pas être prise en charge par la version remaniée de l'EDM, elle n'a pas été appliquée au cours du deuxième examen approfondi.

11. En comparaison, la méthodologie de la MPC de l'année de base 2008 effectuait des ajustements annuels par l'établissement direct annuel des prix des composantes de l'alimentation et de l'habillement et le changement de la valeur du multiplicateur (jusqu'en 2009).

12. Au moment du premier examen approfondi (c.-à-d. la MPC de l'année de base 2008), les dépenses relatives aux téléphones cellulaires n'étaient pas jugées nécessaires et n'avaient pas été ajoutées aux catégories de dépenses utilisées dans le calcul du multiplicateur.

13. Statistique Canada cherche à savoir s'il est statistiquement approprié de définir une composante de télécommunications distincte.

Tableau 2
Dépenses annuelles moyennes¹ de téléphonie cellulaire, par province, données regroupées de l'EDM de 2015-2017, dollars constants de 2018

	dollars
Terre-Neuve-et-Labrador	774
Île-du-Prince-Édouard	1 003
Nouvelle-Écosse	1 115
Nouveau-Brunswick	905
Québec	833
Ontario	1 100
Manitoba	992
Saskatchewan	1 158
Alberta	1 311
Colombie-Britannique	1 121

1. Les moyennes excluent les ménages qui déclarent un montant nul.

Source : Statistique Canada. Enquête sur les dépenses des ménages (EDM), tabulation personnalisée.

Par conséquent, la valeur de la composante des autres nécessités peut être calculée pour une famille de quatre personnes dans n'importe quelle région de la MPC pour l'année de référence 2018 comme suit :

1. Se reporter au tableau 11-10-0066-01¹⁴ et choisir une région de la MPC. Sélectionner les valeurs en dollars courants pour les composantes de l'alimentation et de l'habillement de l'année de référence 2018 et multiplier la somme de ces valeurs par 0,754.
2. Ajouter à ce montant la valeur provinciale appropriée des dépenses de téléphonie cellulaire tirée du tableau 2, ce qui produit la valeur de la composante des autres nécessités pour l'année de base (c.-à-d. 2018)¹⁵.
3. Pour les autres années de référence, gonfler ou dégonfler cette valeur en utilisant l'IPC d'ensemble provincial annuel.

Déconstruire le multiplicateur des autres nécessités

L'analyse présentée dans cette section montre les estimations de l'EDM de 2009 pour donner un exemple concret de la façon dont le multiplicateur a été calculé et un exemple hypothétique des effets causés par les changements apportés au numérateur du multiplicateur des autres nécessités.

Les moyennes utilisées dans le multiplicateur comprennent les réponses des familles du deuxième décile de revenu et incluent les dépenses nulles pour une catégorie donnée. Par conséquent, les chiffres représentent les habitudes de dépenses typiques des familles situées dans le deuxième décile de revenu. Concernant certaines catégories de dépenses (p. ex. événements sportifs, arts de la scène, matériel de sécurité pour la maison, etc.), comme ces articles ont également tendance à être achetés moins souvent par les familles du deuxième décile, ils ne produisent qu'une petite différence sur le multiplicateur et, par conséquent, le seuil global de la MPC¹⁶.

La décision d'utiliser le deuxième décile a été prise à l'origine parce que, depuis 1980, le taux des seuils de faible revenu avant impôt pour la famille de référence de la MPC (c.-à-d. de quatre personnes) n'avait jamais dépassé 15 % (le 15^e centile étant le point milieu du deuxième décile de revenu)¹⁷.

Numérateur : dépenses moyennes des ménages pour chacune des 47 catégories de dépenses sélectionnées.

Dénominateur : dépenses moyennes en aliments achetés pour être consommés à domicile, dépenses moyennes pour certains articles ou services vestimentaires et ½ des dépenses moyennes pour les aliments achetés au restaurant et ½ des dépenses moyennes en pension versée à des ménages privés.

Population cible Familles de quatre personnes dans le deuxième décile de revenu.

14. Statistique Canada. [Tableau 11-10-0066-01 Seuils de la Mesure du panier de consommation \(MPC\) pour la famille de référence selon la région de la Mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base.](#)

15. Ce qui permet de tenir compte des petites différences dues à l'arrondissement des chiffres.

16. Pour voir un exemple de ce à quoi ressemblerait un multiplicateur expérimental des autres nécessités calculé au moyen des données sur les dépenses de l'EDM remaniée de 2014 à 2016, veuillez consulter le tableau A.1 en annexe.

17. Pour en savoir plus, veuillez consulter le document [Mise au point de la mesure du panier de consommation.](#)

À partir des dépenses de l'EDM de 2009, le tableau 3 donne un exemple des montants typiques consacrés aux différentes catégories de dépenses qui constituent le numérateur et le dénominateur du multiplicateur des autres nécessités. Les montants des dépenses allaient de 1 \$ pour l'équipement de sécurité à domicile à 1 171 \$ pour les articles de soins personnels. Ainsi, bien que certains articles puissent sembler plus subjectifs ou non essentiels, leur incidence sur le multiplicateur et, par conséquent, sur les coûts de la composante des autres nécessités est marginale. Par exemple, si l'on supprime les dépenses relatives aux arts et au divertissement (comme les entrées au cinéma, à des événements sportifs ou des spectacles d'arts de la scène, les admissions dans des musées et d'autres activités), le numérateur diminuerait de 306 \$, ce qui ferait passer le ratio annuel de 2009 de 0,783 à 0,748. Si l'on effectue un exercice semblable sur le ratio de 2008¹⁸, en maintenant toutes les autres valeurs constantes, le multiplicateur des autres nécessités actuel passerait de 0,754¹⁹ à 0,720²⁰, ce qui se traduirait par une diminution moyenne d'environ 470 \$ (4,0 %) des coûts annuels de la composante des autres nécessités de la MPC de base 2018 pour l'année de référence 2020 pour une famille de quatre personnes. Bien que ces montants supplémentaires semblent modestes, ils favorisent l'inclusion sociale.

Tableau 3**Catégories de dépenses dans le numérateur et le dénominateur du multiplicateur de la composante des autres nécessités de la MPC et leurs dépenses moyennes¹ par ménage², Canada, 2009**

	dollars
Numérateur	
Description de la catégorie de dépenses	
Achat de téléphones et de matériel	33
Services téléphoniques	467
Produits d'entretien ménager	258
Articles de papier, de plastique et de papier d'aluminium	309
Autres fournitures ménagères	71
Meubles	564
Carpettes, tapis et sous-tapis	17
Couvre-fenêtres et équipement ménager en matière textile	100
Climatiseurs d'appartement, humidificateurs et déshumidificateurs portatifs	8
Fours à micro-ondes et à convection	12
Petits appareils électroménagers électriques pour la préparation des aliments	23
Machines à coudre, aspirateurs et autres appareils de nettoyage de tapis	11
Autres appareils et articles électriques	20
Accessoires et pièces pour gros appareils	6
Lampes et abat-jour	57
Ustensiles de cuisine et de cuisson non électriques	52
Coutellerie, couvert et argenterie	29
Équipement d'entretien ménager non électrique	30
Autres équipements, pièces et accessoires ménagers	74
Entretien et réparations d'autres ameublement et équipement ménager	13
Autres services reliés à l'ameublement et à l'équipement ménager	36
Autres médicaments et produits pharmaceutiques	141
Soins personnels	1 171
Matériel de sport et d'athlétisme	148
Jouets et véhicules pour enfants	140
Pièces et jeux électroniques	169
Équipement et services de divertissement au foyer	488
Cinémas	138
Événements sportifs en direct	19
Spectacles en salle	29
Admission aux musées et autres activités	119
Location pour télédistribution (câble) et pour la diffusion par satellite	462
Bicyclettes, pièces et accessoires	40
Entretien et réparations de bicyclettes	4
Cotisations et droits d'établissements sportifs et récréatifs	149
Camps pour enfants	71
Matériel de lecture et autres imprimés	117
Fournitures	54

18. Le ratio annuel de 2008 passerait de 0,695 à 0,665.

19. $(0,783 + 0,783 + 0,695)/3 = 0,754$ 20. $(0,748 + 0,748 + 0,665)/3 = 0,720$

Tableau 3**Catégories de dépenses dans le numérateur et le dénominateur du multiplicateur de la composante des autres nécessités de la MPC et leurs dépenses moyennes¹ par ménage², Canada, 2009**

	dollars
Manuels scolaires	122
Frais de services bancaires et d'autres institutions financières	92
Contributions à un organisme de bienfaisance	275
Services postaux et autres services de communication	28
Bagage	55
Équipement de sécurité au foyer	1
Biens et services photographiques	156
Services Internet	340
Fournitures informatiques et autres matériels	197
Total du numérateur³	6 916
Dénominateur	
Description de la catégorie de dépenses	
Aliments achetés en magasin	6 161
Habillement pour femmes et filles – Vêtements	714
Habillement pour femmes et filles – Chaussures	204
Habillement pour femmes et filles – Accessoires	64
Habillement pour hommes et garçons – Vêtements	597
Habillement pour hommes et garçons – Chaussures	175
Habillement pour hommes et garçons – Accessoires	35
Habillement pour enfants – Vêtements et couches en tissu pour enfants	155
Habillement pour enfants – Chaussures	21
Service de blanchisserie et de nettoyage à sec	22
Buanderie et nettoyage à sec libre-service	122
Autres services vestimentaires	17
Pension versée à des ménages privés ⁴	51
Aliments achetés au restaurant ⁴	1 046
Total du dénominateur³	8 834
Ratio annuel	0,783

1. En dollars courants et comprend les personnes qui n'ont pas déclaré de dépenses.

2. Les ménages comprennent seulement les ménages composés de deux adultes et deux enfants âgés de moins de 18 ans situés dans le deuxième décile de revenu.

3. Veuillez noter que l'addition des valeurs des dépenses de chaque catégorie peut ne pas être égale au total en raison de l'arrondissement des chiffres.

4. 50 % de cette valeur de dépense seulement est utilisée.

Source : Statistique Canada. Enquête sur les dépenses des ménages (EDM), tabulation personnalisée.

Conclusion

Le présent document technique décrit la méthode d'estimation des « autres nécessités » dans la MPC de 2018. Il donne un aperçu de la théorie et de l'application des techniques d'estimation des coûts des « autres nécessités » dans les seuils de pauvreté et déconstruit la composante des autres nécessités de la MPC de l'année de base 2018 afin d'en analyser la construction. Le document s'adresse à toute personne intéressée par les détails de la méthode d'estimation de la composante des autres nécessités. Toute personne souhaitant communiquer avec Statistique Canada au sujet de la MPC est invitée à envoyer un courriel à :

statcan.market.basket.measure-mesure.du.panier.de.consommation.statcan@statcan.gc.ca.

Annexe

Tableau A.1

Catégories de dépenses dans le numérateur et le dénominateur du multiplicateur expérimental de la composante des autres nécessités de la MPC et leurs dépenses moyennes¹ par ménage², Canada, 2014 à 2016

	2014	2015	2016
	dollars		
Numérateur			
Description de la catégorie de dépenses			
Téléphones et matériel	66	87	200
Services téléphoniques conventionnels	379	391	306
Autres produits et matériel d'entretien ménager	149	191	259
Articles de papier, de plastique et de papier d'aluminium	262	285	396
Autres fournitures ménagères	200	46	161
Meubles	854	375	591
Carpettes, tapis et sous-tapis	22	8	25
Rideaux et stores	0	1	0
Linges de maison	5	40	4
Tous les autres articles d'ameublement	6	44	0
Climatiseurs d'appartement, humidificateurs et déshumidificateurs portatifs	58	18	9
Fours à micro-ondes	10	11	12
Autres appareils et articles électriques (y compris pièces et accessoires)	339	59	1 283
Lampes et abat-jour	1	0	0
Ustensiles de cuisine et de cuisson non électriques	29	139	113
Autres équipements, pièces et accessoires ménagers	58	147	797
Entretien et réparations d'autres ameublement et équipement ménager	0	0	0
Services liés à l'ameublement et à l'équipement ménager	66	130	88
Médicaments et produits pharmaceutiques sans ordonnance	137	465	590
Soins personnels	1 231	1 010	1 857
Matériel de sport, d'athlétisme et récréatif	268	8	0
Jouets pour enfants	352	54	1 178
Consoles de jeux vidéo et accessoires (sauf pour les ordinateurs)	125	25	0
Équipement et services de divertissement au foyer	443	167	151
Cinémas	201	38	75
Événements sportifs en direct	236	0	2
Spectacles en salle	1 058	0	0
Frais d'entrée aux musées, zoos et autres sites	22	84	126
Services de télévision et de radio par satellite (incluant les frais d'installation, de service et de télévision payante)	586	566	487
Bicyclettes, pièces et accessoires	67	27	80
Entretien et réparations de bicyclettes	0	0	0
Cotisations et droits d'établissements sportifs et récréatifs	208	297	346
Camps pour enfants	140	207	103
Matériel de lecture et autres imprimés	73	99	203
Fournitures scolaires	60	62	4
Manuels scolaires	53	39	121
Frais de services bancaires et d'autres institutions financières	224	268	154
Contributions à un organisme de bienfaisance	245	287	475
Services postaux, de messagerie et autres services de communication	57	2	105
Biens et services photographiques	94	92	114
Services d'accès Internet	629	597	699
Fournitures informatiques et autres matériels	427	225	372
Total du numérateur³	9 439	6 593	11 488

Tableau A.1**Catégories de dépenses dans le numérateur et le dénominateur du multiplicateur expérimental de la composante des autres nécessités de la MPC et leurs dépenses moyennes¹ par ménage², Canada, 2014 à 2016**

	2014	2015	2016
	dollars		
Dénominateur			
Description de la catégorie de dépenses			
Aliments achetés en magasin	7 800	6 013	6 542
Vêtements (pour femmes et filles)	1 234	938	1 657
Chaussures (pour femmes et filles)	381	313	439
Accessoires (pour femmes et filles)	131	95	196
Vêtements (pour hommes et garçons)	769	650	1,074
Chaussures (pour hommes et garçons)	333	324	349
Accessoires (pour hommes et garçons)	55	16	82
Vêtements et couches en tissu	289	226	173
Chaussures (pour enfants)	76	20	82
Service de blanchisserie et de nettoyage à sec	41	23	12
Buanderie et nettoyage à sec libre-service	66	14	66
Services de location de vêtements, de tailleurs ou de retouches et autres services vestimentaires	0	34	0
Services de garde par des ménages privés ⁴	32	447	114
Aliments achetés au restaurant ⁴	1 872	2 136	1 656
Total du dénominateur³	12 127	9 959	11 556
Ratio annuel	0,778	0,662	0,994
Multiplicateur des autres nécessités	0,811

... n'ayant pas lieu de figurer

1. En dollars courants et comprend les personnes qui n'ont pas déclaré de dépenses.

2. Les ménages comprennent seulement les ménages composés de deux adultes et deux enfants âgés de moins de 18 ans situés dans le deuxième décile de revenu.

3. Veuillez noter que l'addition des valeurs des dépenses de chaque catégorie peut ne pas être égale au total en raison de l'arrondissement des chiffres.

4. 50 % de cette valeur de dépense seulement est utilisée.

Source : Statistique Canada. Enquête sur les dépenses des ménages (EDM), tabulation personnalisée.

Références

DJIDEL, Samir, Burton Gustajtis, Andrew Heisz, Keith Lam, Isabelle Marchand et Sarah McDermott. 2020. [Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation](#). Produit n° 75F0002M2020002.

DJIDEL, Samir, Burton Gustajtis, Andrew Heisz, Keith Lam et Sarah McDermott. 2019a. [Vers une mise à jour du panier de consommation](#). Produit n° 75F0002M2019013 au catalogue.

DJIDEL, Samir, Burton Gustajtis, Andrew Heisz, Keith Lam et Sarah McDermott. 2019b. [Définition du revenu disponible dans la mesure fondée sur un panier de consommation](#). Produit n° 75F0002M2019014.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA. 2018. [Une chance pour tous – la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#). Produit n° SSD-212-08-18F au catalogue.

HATFIELD, Michael. 2002. [Mise au point de la mesure du panier de consommation](#). Direction générale de la recherche appliquée, Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

HATFIELD, Michael, Wendy Pyper et Burton Gustajtis. 2010. [Premier examen complet de la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation](#). Direction générale de la recherche appliquée, Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

HEISZ, Andrew. 2019. [Le point sur l'examen approfondi de la mesure du panier de consommation](#). Produit n° 75F0002M2019009 au catalogue.

STATISTIQUE CANADA. 2019. [Modifications méthodologiques apportées à la Mesure du panier de consommation en 2019](#), n° 75F0002M2019005 au catalogue.

CEE-ONU. 2017. [Guide on Poverty Measurement](#). (En anglais seulement)